

Publié le 21 mars 2016

Ville de demain, une labellisation entre consécration et obligation

Le 4 février, le gouvernement révélait les 31 territoires ÉcoCités lauréats de la 2e tranche du Programme d'investissements d'avenir (PIA) « Ville de demain ». Plus encore que l'obtention de fonds, c'est l'assurance, pour les Epl concernées, d'une belle forme... de légitimité.



Afin d'encourager "l'émergence d'une nouvelle façon de concevoir, de construire et de gérer la ville", l'État accompagne depuis 2010 les projets d'aménagement exemplaires (ÉcoCités) dans le programme spécifique "Villes de demain" soutenu par la Caisse des Dépôts*. Une aubaine pour Rennes Métropole et l'ÉcoCité insulaire et tropicale de la communauté d'agglomération réunionnaise du Territoire de la Côte Ouest, dont les dynamiques urbaines intégrées vont ainsi, sur 2016-2020, bénéficier d'une fraction des 320 millions d'euros attribués aux lauréats de ce 2e appel à projets.

© 2025 www.lesepl.fr page 1 | 3



La "typicité" réunionnaise reconnue

"La sélection de l'ÉcoCité insulaire et tropicale, seule ultramarine retenue, puise sans doute à la préservation des équilibres naturels et urbains préfigurés par sa première étape, le projet Cœur de ville, avec 350 millions d'euros d'investissement, planifiant 160 000 m² à dix ans, dont 1 700 logements", estime **Sandrine Roussot**, responsable du pôle aménagement de la <u>Semader</u>, aménageur, développeur, promoteur et bailleur social réunionnais.

Il faut dire que sur ce périmètre de **5 000 hectares** constitué des bas de **La Possession** et de la ville du Port jusqu'au centre-ville de **Saint-Paul**, l'argument fait sens face à la poussée des quelque **50 000 habitants** supplémentaires attendus d'ici une génération.

"En ces lieux au patrimoine naturel d'une exceptionnelle richesse, l'ambition est de lutter contre le mitage des mi-pentes par une harmonieuse rationalisation de l'espace et un « bien habiter » local : construction en fonction des vents dominants, ventilation traversante, orientation des toitures...", détaille **Sandrine Roussot**. Et la professionnelle de se féliciter de cette labellisation « qui affirme un vrai savoir-faire de l'aménagement réunionnais. »

À Rennes, l'inventivité primée

À <u>Territoires et Développement</u>, société d'aménagement du bassin rennais, même satisfaction. Certes : 5,5 millions seront désormais abondés dans le cadre de "Ville de demain". Mais, "plus qu'un levier financier, le label symbolise surtout la reconnaissance d'un territoire qui innove", savoure le directeur général, **Jean Badaroux**.

Somme d'actions engagées dans un territoire qui s'étend de **Ker Lann à ViaSilva**, le projet breton raconte bien sûr le développement d'une agglo cohérente et durable : environnement, mobilité, économies émergentes.... Néanmoins, "proposer ici, à courte échéance, un ensemble urbain sachant jouer de façon pragmatique des nouveaux usages urbains fut certainement notre carte majeure", soutient le dirigeant.

Murs phoniques aménagés en "ruches d'entreprises" ou en centrales solaires, pôle routier agrémenté d'espaces de rencontres, faculté métamorphosée en hôtel à projet..., autant d'innovations qui répondent à la demande nouvelle d'espaces publics multifonctions et alternatifs. "Et prouvent que dans tout handicap sommeille un atout que la labellisation nous fait désormais obligation d'éveiller! », conclut Jean Badaroux.

Laurence Denès

*668 millions d'euros sont, au total, consacrés à l'action "Ville de demain" gérée par la Caisse des dépôts dans le cadre du Programme d'investissements d'avenir piloté par le Commissariat général à

© 2025 www.lesepl.fr page 2 | 3



l'investissement.

Lire le <u>dossier de presse</u> ÉcoCités, "Ville de demain".

© 2025 www.lesepl.fr page 3 | 3